



Chèque volé avec crcp au mois de mai 2019

Par **Amelie3324**, le **14/03/2019** à **18:50**

Bonjour, je passe en crcp le 14 mai 2019. J'ai vu plusieurs chèques pour un montant de 2000€ j'ai été convoqué à la gendarmerie en 2017, j'ai reconnu coupable et je devais rembourser la victime sauf que je suis tombé en congé maternité donc je ne pouvais plus rembourser. Du coup je passe en crcp au mois de mai et j'aurais voulu savoir si je risque la prison... Je suis en CDI depuis mai 2018, une fille de 1 an et casier vierge. rnrnCordialement

Par **Maitre Knafou**, le **24/03/2019** à **00:46**

Bonjour, rnPour qu'une peine soit prononcée par un Juge lors d'une procédure de CRPC, il est indispensable que vous ayez préalablement acceptée la peine que vous aura proposée le Procureur de la République. Si cette peine ne vous convient pas, vous pouvez la refuser et vous serez alors convoquée devant le Tribunal correctionnel pour être jugée.